

Fribourg, le 6.09.2019

**Communiqué de presse de la CPS****La Conférence des Procureurs de Suisse recommande unanimement la réélection de Michaël Lauber comme Procureur général de la Confédération.**

*La Conférence des Procureurs de Suisse (CPS) entend s'impliquer activement, afin de favoriser la réélection de Michaël Lauber pour une nouvelle période de 4 ans en tant que Procureur général de la Confédération. Elle met en garde contre une non-réélection, qui nuirait à la bonne collaboration entre les cantons et la Confédération – et qui freinerait, voire mettrait en péril des projets capitaux pour la poursuite pénale suisse.*

**La CPS recommande unanimement la réélection de Michaël Lauber**

*Suite à une séance extraordinaire de la CPS, le comité a décidé à l'unanimité le mercredi 4 septembre 2019 que la CPS devait s'impliquer activement en faveur de la réélection de Michaël Lauber à son poste. « Avec Lauber, nous avons un Procureur général de la Confédération qui a permis une collaboration excellente, indispensable et jusqu'ici jamais atteinte entre les cantons et la Confédération » souligne Fabien Gasser, Président de la CPS.*

**Michaël Lauber – un procureur général de la Confédération qui s'investit sans relâche en faveur de la poursuite pénale**

*Michaël Lauber s'est investi sans relâche et avec succès ces dernières années pour développer la poursuite pénale en Suisse. Il a permis une collaboration essentielle entre cantons et Confédération. En sus de son travail très apprécié en tant que membre du comité de la CPS, il a fourni un travail remarquable dans les domaines de la cybercriminalité, de la lutte contre le terrorisme et des surveillances des télécommunications et a piloté les projets de manière efficiente. Lauber traite en tout temps les autorités de poursuite pénale cantonales avec respect et agit de manière ouverte et transparente.*

**La CPS redoute un affaiblissement de la poursuite pénale**

*Une non-réélection du Procureur général de la Confédération conduirait à freiner massivement, voire à mettre en péril, des projets essentiels à la poursuite pénale. « Nous nous faisons beaucoup de souci. Une non-réélection serait un mauvais signal au niveau cantonal, national et international » relève Gasser en tant que Président de la CPS. « Elle constituerait une déconvenue et affaiblirait sensiblement la collaboration efficace entre cantons et Confédération » selon Gasser. La CPS se distancie ainsi explicitement de l'appréciation de la Commission judiciaire, qui recommande la non-réélection de Lauber.*

**La CPS en appelle au Parlement**

La Conférence des Procureurs de Suisse est confiante que le Parlement mènera une réflexion approfondie en faveur d'une poursuite pénale suisse dont le fonctionnement actuel est garanti, ce qu'une non-réélection de Michaël Lauber compromettrait.

Le Président

Fabien Gasser

Personnes de contact : le vendredi 6.09.2019 de 9h00 à 10h00.

- Fabien Gasser, Président, tél 026 305 39 39 (français)
- Beat Oppliger, membre du comité, tél 043 258 22 25 (allemand)